

Un combat singulier : 300 familles attaquent l'Autorité palestinienne pour le 7 octobre

écrit par Bermudienne | 4 septembre 2025



Un combat singulier pour un « semblant de justice » comme le déclare l'un de ses vaillants chevaliers, maître Alexandre Bensoussan.

Il s'agit du procès intenté par 300 familles proches des victimes du massacre du 7 octobre contre... l'autorité palestinienne.

L'autorité palestinienne ? Oui. **En vertu de sa politique de rémunération des terroristes emprisonnés en Israël.**

Cet épisode atroce dans l'histoire actuelle n'en finit pas de révéler le caractère démoniaque des ennemis jurés d'Israël et de l'Occident, ne l'oublions jamais ! Et la complexité du « conflit » en cours.

Procès historique : 300 familles attaquent l'Autorité palestinienne

Le cabinet de Maître Alexandre Bensoussan représente trois cents familles de victimes du 7 octobre dans un procès historique contre l'Autorité palestinienne.

Cette action en justice met en cause une loi votée en 2004 qui prévoit la rémunération officielle des terroristes et de leurs familles.

Dans cet entretien conduit par Avi Stora,, Me Bensoussan explique les fondements juridiques de la plainte, revient sur le mécanisme des paiements, sur les fonds gelés par Israël depuis 2018 et sur les enjeux politiques et internationaux de ce dossier.

Complément de Christine Tasin

En 2018, Pierre Cassen et moi-même étions allés en Israël pour les 50 ans de et nous avons découvert l'ignoble système des terroristes payés par l'Autorité palestinienne pour tuer des Juifs... ce qui explique la plainte de Alexandre Bensoussan contre l'Autorité Palestinienne qui récompense, avec des sommes folles, des terroristes pour tuer des juifs...

L'Autorité palestinienne a versé 347 millions aux terroristes en 2017 : la Cneset dit « stop »

-Source des informations en anglais : le *Jerusalem post* et le *Taylor force act* (équivalent américain à la loi que la Cneset est en train de voter)

[Source Jerusalem Post](#)

[Source Jerusalem Post](#)

-Les citations dans les encadrés sont tirées de ces journaux avec la traduction google.

-Le shekel (NIS) est la monnaie israélienne, pour avoir l'équivalent en euro on divise les shekels par 4. Dans les exemples ci-dessous, l'assassin des 3 membres de la famille Salomon recevra en tout un peu plus de 3 millions d'euros et ceux du couple Henkin recevront chacun entre 2,5 millions et 3 millions d'euros.

-L'Autorité palestinienne devrait payer au terroriste qui a [massacré trois membres](#) de la famille Salomon plus de 12,6 millions de shekels. (3.48m. \$) Au cours de sa vie. **Omar al-Abed a assassiné Yosef Salomon et deux de ses enfants adultes, Elad et Chaya**, et blessé la femme de Yosef, Tovah, alors qu'ils célébraient la naissance d'un petit-fils chez eux l'année dernière. La femme d'Elad a caché ses enfants dans une pièce voisine de la maison, où ils ont entendu le massacre. Abed a reçu quatre condamnations à perpétuité.

-Les trois terroristes qui ont abattu Naama et Eitam Henkin en 2015 alors qu'ils rentraient à la maison avec leurs quatre enfants dans la voiture **recevront un 10m NIS. et 11,23 millions de NIS. (2,77 M \$ – 3,1 M \$) au cours de leur vie.**

L'estimation de la durée de vie des paiements du terrorisme est calculée en fonction de leur âge de 80 ans.

– Les forces de sécurité ont arrêté Abed al-Karim Adel Asi, le terroriste arabe israélien qui a assassiné le rabbin Itamar Ben-Gal devant la colonie d'Ariel, le 18 mars, et il a déjà reçu son premier versement mensuel de 1 400 NIS. Il devrait recevoir plus de 12,6 millions de NIS. (3.48m.) Pendant sa vie.

Le revenu moyen d'un Palestinien qui travaille en Cisjordanie est de 2 092 NIS (580 dollars) par mois, selon le ministère de la Défense, qui est ce que l'Autorité palestinienne paie aux terroristes condamnés à trois à cinq ans de prison.

L'Autorité Palestinienne paie des terroristes qui sont condamnés à 20 ans de prison ou plus – en d'autres termes, ceux qui ont commis des crimes plus graves et ont probablement tué des Israéliens – cinq fois ce montant chaque mois pour le reste de leur vie.

Les terroristes israéliens reçoivent une prime de 523 NIS (145 dollars) qui, ajoutée au montant payé par l'Autorité palestinienne pour les crimes les plus graves, s'élève à plus de 10 461 shekels (2 900 dollars) par mois, soit plus que le revenu israélien moyen de 9 740 NIS (2 700 dollars). Il y a aussi des augmentations de salaire pour être marié et pour chaque enfant qu'un terroriste a.

Si un terroriste est libéré de prison ou décède en prison, lui ou sa famille peuvent continuer à recevoir un salaire mensuel sans limite de temps sur la durée des paiements

Les premiers, les Etats-Unis de Trump ont dit stop, en déduisant tout simplement les millions versés aux terroristes de la manne versée par le Trésor américain à l'Autorité palestinienne au motif que les Américains ne financent pas le terrorisme.

Le Taylor Force Act, du nom d'un vétéran de l'armée américaine assassiné par un Palestinien à Jaffa en 2016,

a été promulgué vendredi par le président Donald Trump, dans le cadre d'un paquet de dépenses omnibus adopté par le Congrès la veille.

Le projet de loi a été présenté à l'origine par le sénateur républicain Lindsey Graham de Caroline du Sud, avec l'appui exclusif du GOP. Mais la législation a obtenu le soutien des démocrates après que les négociations du Congrès aient dilué certaines de ses dispositions les plus fortes.

La loi exige l'arrêt de l'aide financière américaine à l'AP si elle refuse de mettre fin au système d'indemnisation «martyr», qui récompense les familles des terroristes assassinés et des terroristes et meurtriers condamnés avec des allocations mensuelles proportionnées à leur peine de prison. Pourtant, la loi conserve l'aide à l'Autorité palestinienne allouée à la coopération en matière de sécurité, et une certaine aide humanitaire.

La Cnesset leur emboîte le pas en affirmant qu'il serait immoral de laisser les autres faire du ménage en refusant de financer la mort de Juifs tandis qu'Israël verserait sans rien retenir la somme habituelle des taxes et tarifs perçus et à rétrocéder à l'Autorité palestinienne.

En Israël, le projet de loi est passé en première lecture à la CNETSET et la loi devrait être votée au cours de l'été si les adversaires – et ils sont nombreux – ne sont pas écoutés. Ils crient déjà au scandale, au vol... expliquant que le problème n'est pas le financement du terrorisme mais « l'occupation » par Israël...

On ne sait trop si le gouvernement israélien osera appliquer intégralement la loi au cas où elle serait

votée, puisqu'elle prévoit des aménagements selon la situation :

À la fin de chaque année, le ministre de la Défense présentera un rapport au cabinet de sécurité sur combien l'Autorité palestinienne a payé des terroristes cette année-là. Le rapport sera classé à moins que le ministre décide de le libérer ou des parties de celui-ci.

Le cabinet de sécurité peut voter pour ne pas déduire les fonds ou pour ne retenir qu'une partie du montant, « pour des raisons spéciales de sécurité nationale et de relations extérieures de l'Etat », indique le projet de loi. C'est une clause controversée, opposée à plusieurs députés de la commission des affaires étrangères et de la défense.

Les fonds déduits seront investis dans un fonds pour payer des dommages aux victimes de la terreur, entre autres domaines.

Pendant ce temps, l'UE – et donc la France – finance allègrement Gaza et le Hamas assassin...

Pendant ce temps, le ramadan bat son plein en France, au nez des héritiers de Voltaire. Cherchez l'erreur.